



FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Stage d'accueil des assistants de langue en France

2019-2020



ASSISTANTS
DE LANGUE

Démarches administratives à votre arrivée en France



Procès-verbal d'installation



Dès le premier jour dans votre établissement, vous devez demander à signer le procès-verbal (ou « PV ») d'installation qui certifie que vous avez bien pris vos fonctions. Ce document est indispensable pour la mise en place de votre salaire et beaucoup d'autres démarches importantes auprès de l'administration française.



Compte bancaire



Pour recevoir votre salaire, vous devez impérativement ouvrir un compte courant dans une banque en France

- Choisissez une banque et présentez les documents suivants :
 - votre **passport** ou **pièce d'identité** (ressortissants UE)
 - votre **procès-verbal d'installation**
 - une **attestation de logement*** (quittance de loyer, facture d'électricité, lettre de votre propriétaire)
 - éventuellement, une **lettre de recommandation** de votre banque dans votre pays d'origine

*si vous n'avez pas encore de logement fixe, vous pouvez donner l'adresse de votre établissement de rattachement.

- Demandez à recevoir dès que possible un **relevé d'identité bancaire** (RIB), qui vous sera indispensable pour de nombreuses démarches.



Salaire



- Dès la première semaine de votre prise de fonctions, présentez-vous à l'intendance de votre établissement pour faire les démarches nécessaires afin de recevoir votre salaire (un RIB vous sera demandé).
- Vous pourrez recevoir 70% à 80% du montant de votre salaire à la fin du mois d'octobre si vous en faites la demande **avant le 10 octobre** (le reste sera versé avec la paye de novembre). Sinon, votre salaire d'octobre vous sera versé avec celui de novembre.



Sécurité sociale 1/6



- En tant qu'assistant(e) de langue, vous bénéficiez d'une assurance maladie gérée par la sécurité sociale française.
- Vous serez inscrit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, quelle que soit votre académie d'affectation*.

Assurance Maladie de Paris
SRI / Assistants de Langues
75948 PARIS CEDEX 19



*sauf Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Polynésie française, St-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna.

Sécurité sociale 2/6



- Service téléphonique bilingue (anglais / français) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

➤ 0 811 36 36 46



- Vos droits à la sécurité sociale sont ouverts à partir de la date d'affectation indiquée sur votre arrêté de nomination.



Sécurité sociale 3/6

Dès votre arrivée en France, remettez à votre école et/ou établissement les copies des pièces justificatives suivantes pour saisie de votre dossier de demande d'immatriculation en ligne* :



- **arrêté de nomination**
- **passport** ou **pièce d'identité** (ressortissants UE)
- **pièce d'état civil** (= acte de naissance avec filiation)
- **relevé d'identité bancaire (RIB)** fourni par votre banque française
- pour les ressortissants hors-UE : copie des pages de votre **passport** comportant votre état civil, votre visa et le cachet d'entrée en France.

* les personnes ayant déjà un numéro de sécurité sociale doivent envoyer la demande par voie postale.



Sécurité sociale 4/6



Caractéristiques de la pièce d'état civil (= acte de naissance) :

Pour tous les assistants de langue :

- L'acte d'état civil doit être authentifié (cachet et signature de l'officier d'état civil). **Veillez à ce que le cachet (tampon) soit lisible.**
- Les noms et prénoms figurant sur l'acte d'état civil **doivent correspondre à ceux indiqués sur votre passeport.** Si ce n'est pas le cas, une pièce justificative supplémentaire vous sera demandé (acte de mariage, acte notarié... justifiant le changement de nom).
- L'acte d'état civil doit comporter les éléments de filiation (noms, prénoms et dates de naissance des parents).

Sécurité sociale 5/6

Caractéristiques de la pièce d'état civil (= acte de naissance) :

Si votre acte d'état civil est établi dans une des langues suivantes :

- albanais - allemand - anglais - danois
- croate - espagnol - finnois - hongrois
- italien - letton - lituanien - néerlandais - norvégien - polonais - portugais - roumain
- slovaque - suédois - tchèque - turc.



Votre acte d'état civil est recevable, même non traduit.

Si votre acte d'état civil est établi dans une langue différente de celles de la liste ci-dessus.



Votre acte d'état civil doit être impérativement traduit :

- soit par un traducteur ou interprète figurant sur les listes des juridictions françaises suivantes : Tribunal de grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation française,
- soit par l'ambassade ou le consulat de France dans le pays où l'acte a été dressé,
- soit par l'ambassade ou le consulat en France du pays où l'acte a été dressé.

Aucune autre traduction ne sera acceptée.



Sécurité sociale 6/6



- Lorsque votre dossier complet aura été enregistré auprès de la CPAM de Paris, un numéro d'immatriculation provisoire et une attestation provisoire sous format papier vous seront envoyés.
- Gardez en permanence sur vous cette attestation provisoire, en attendant de recevoir votre Carte Vitale.

Assurance responsabilité civile

N'oubliez pas de souscrire à une assurance responsabilité civile, démarche obligatoire en France (demandez conseil à votre établissement).



Caisse d'allocation familiale

Vous pouvez bénéficier d'une aide au logement pour payer une partie de votre loyer. Vous pouvez calculer le montant de cette aide sur le site de la CAF : <https://www.caf.fr/>



ASSISTANTS
DE LANGUE

Validation de votre VLS/TS – 1/2

Assistants hors UE uniquement



Dès que vous avez une adresse fixe en France et dans les 3 mois suivant votre arrivée, **vous devez impérativement valider votre VLS/TS sur le portail en ligne.**

Vous recevrez ensuite un message électronique avec votre numéro de identifiant et un mot de passe. A partir de votre compte, il vous sera possible de **télécharger votre attestation de validation de visa.**

L'OFII vous convoquera automatiquement à **une visite médicale**



Le nouveau nom du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Validation de votre VLS/TS – 2/2

Assistants hors UE uniquement

Votre visite médicale est obligatoire. L'heure et la date ne peuvent pas être modifiées. La visite comporte:

- un examen clinique réalisé par un médecin agréé ;
- éventuellement une radio pulmonaire ;
- des examens complémentaires, si nécessaire.

Présentez-vous à ce rendez-vous avec les pièces suivantes:

- une photo d'identité récente (de face et tête nue)
- un justificatif de domicile en France (quittance de loyer, facture EDF, d'eau, de téléphone fixe à votre nom, ou à défaut une attestation d'hébergement et la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge)

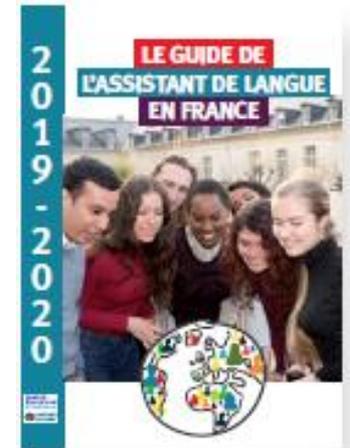
Validation du VLS/TS

- Suite à votre visite médicale, vous avez maintenant sur votre passeport la vignette OFII qui valide votre VLS/TS.



Guide de l'assistant en France

Consultez régulièrement ce guide sur [le site internet de France Éducation internationale](https://www.france-education-international.fr). Il contient toutes les informations utiles pour vous accompagner tout au long de l'année (démarches administratives, présentation du système éducatif français, rôle de l'assistant de langue, coordonnées, etc.).



France Éducation internationale

- France Éducation internationale est l'opérateur-pivot du ministère de l'éducation nationale chargé de la coopération éducative et linguistique de la France dans le monde.
- Il assure la coordination du programme d'échange d'assistants de langue.



Communication et réseaux sociaux

Durant l'année, vous recevrez chaque mois une lettre d'information électronique appelée « **Le Courrier des assistants** » avec un rappel des démarches à effectuer, des idées pour vos cours, des témoignages.

A la fin de votre séjour, vous serez invités à répondre à une enquête de satisfaction appelée « compte-rendu de séjour de l'assistant de langue en France ».



Les réseaux sociaux de France Éducation internationale :
Facebook « [Assistants de langues en France](#) »



Instagram @assistantsdelangue



Twitter @ciep_assistants



Le nouveau nom du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Appel à témoignages

Vous souhaitez partager vos impressions sur votre arrivée en France, votre installation et prise de fonctions ?

L'équipe des assistants sera heureuse de relayer votre témoignage auprès de la communauté des assistants à travers le Courrier des assistants, les réseaux sociaux et le [site internet](#) de France Éducation internationale.



**ASSISTANTS
DE LANGUE**



**ASSISTANTS
DE LANGUE**

France Éducation internationale

Le nouveau nom du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Pour en savoir plus:

www.ciep.fr/assistants-etrangers-france

Nous contacter : **assistant@ciep.fr**

 France Éducation internationale : 1, avenue Léon Journault, 92 310 Sèvres

Membre de



ASSISTANTS
DE LANGUE